



Observatoire des Métiers du Sport

Étude Emploi-Formation

Octobre 2024

avec le soutien de



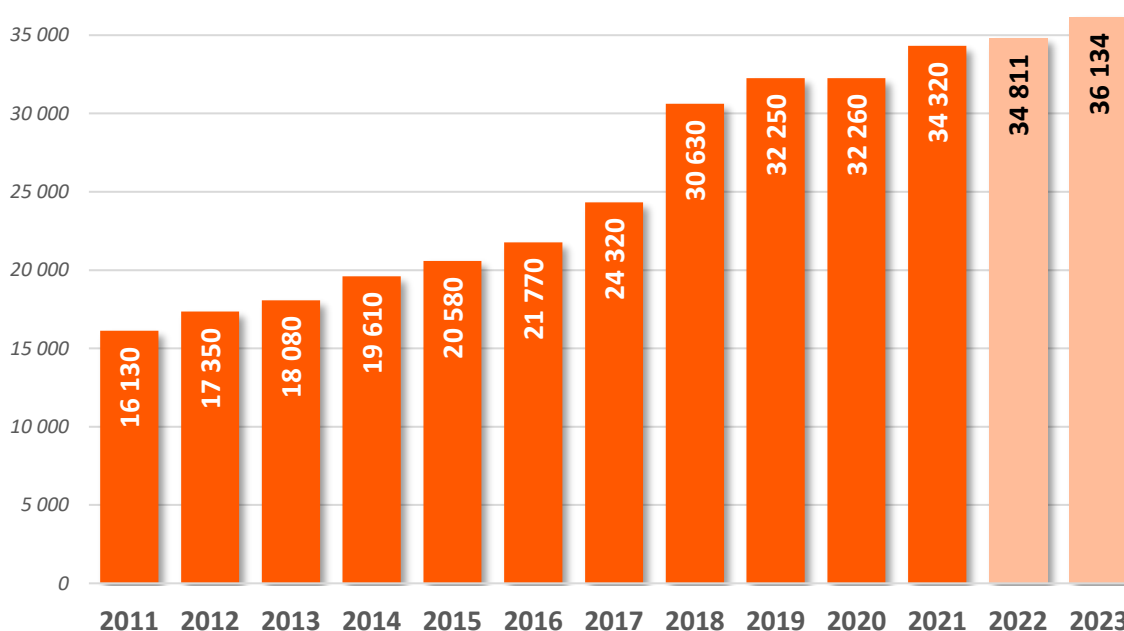
Une branche professionnelle qui connaît une dynamique de structuration et une croissance en emplois incontestables, malgré des enjeux de consolidation prégnants

La branche du Sport continue indéniablement sa structuration

Une forte progression du nombre de structures

La branche du sport, régie par la convention collective 2511, poursuit sa forte croissance : **le nombre de structures qui la composent a doublé en dix ans** pour atteindre 34 320 en 2021. Deux tendances complémentaires ont appuyé cette dynamique : la diffusion et la diversification des pratiques sportives dans la population française, qui a induit un enrichissement de l'offre, source de hausse de l'activité économique dans le secteur, ainsi que le rattachement progressif à la branche du sport de nombreuses structures sportives anciennement dans d'autres champs conventionnels.

Évolution du nombre de structures employeurs (2011-2023)



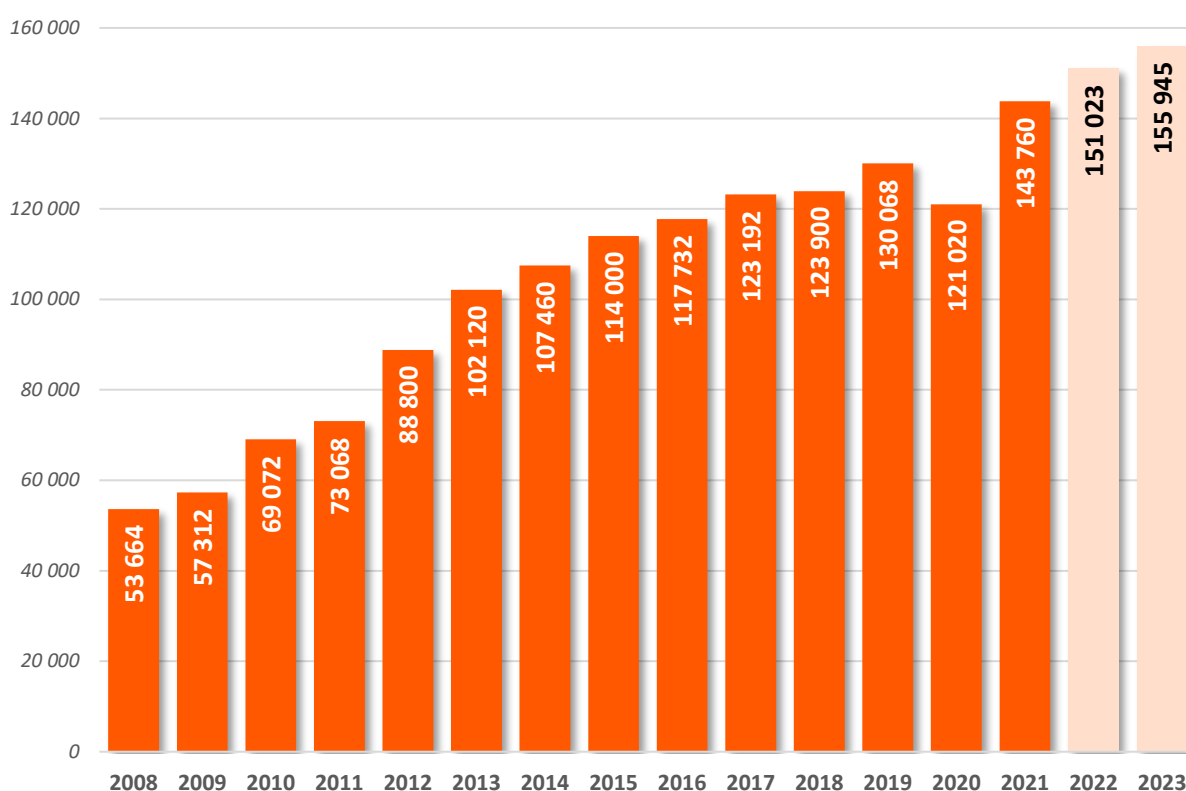
Source : Fiches Dads jusqu'en 2021, traitements Quadrat sur données Acoess et Urssaf pour 2022 et 2023

Les effectifs de la branche sont toujours en forte croissance, leur nombre approche les 200 000 salariés, dont 155 945 salariés en emploi principal

En 2023, 155 945 personnes étaient salariées d’une structure de la branche du sport au titre d’un emploi principal¹ contre 107 460 en 2014². Entre 2011 et 2021, l’augmentation des effectifs en emploi principal rattachés à la branche a atteint un rythme annuel moyen de +7,0%, une progression très largement supérieure à celle observée dans l’ensemble de l’économie (+0,9%) et à celle des activités de loisirs (+1,2%).

Plus largement, on estime que 196 500 personnes ont été salariées par une structure de la branche au cours de l’année 2023, y compris au titre d’emplois annexes, contre 138 400 en 2014. Cela représente une progression des effectifs de +42% entre ces deux dates.

Évolution des effectifs salariés en emploi principal



Source : DADS 2008-2021, extrapolation Quadrat-études 2022-2023 sur données Acoess et Urssaf

Au cours du dernier exercice, les structures sportives ont créé plus de 12 000 emplois principaux dont 52% par des clubs sportifs amateurs. Cette évolution correspond à près de 50 000 embauches pour 38 000 sorties, ce qui témoigne du dynamisme de la création d’emplois dans le secteur. Les facteurs qui portent l’augmentation du nombre de structures (le rattachement de structures anciennement affiliées à d’autres branches, couplé à la croissance de l’activité économique du secteur) se sont ainsi également traduites par une hausse importante des effectifs.

¹ Pour les personnes ayant occupé plusieurs postes au cours de l’année, l’emploi principal est l’emploi qui les a le plus rémunéré.

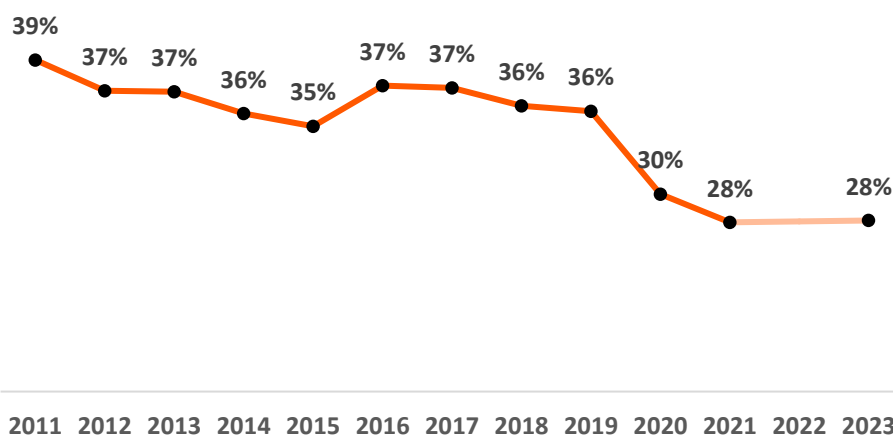
² Cf. Rapport de la branche du Sport, 2018.

Témoins de la consolidation de l'emploi dans le secteur, la part des CDD et des emplois à temps partiel continue de diminuer

Le CDI demeure la forme d'emploi largement majoritaire dans la branche, il concerne près de 98 000 salariés en 2023, CDI-intermittents compris, soit 73% des effectifs en emploi principal, hors alternance.

Une première manifestation de la consolidation des situations professionnelles réside dans une intensification des durées d'intervention des salariés. Ainsi, le nombre d'**équivalents temps plein** a progressé plus rapidement que celui des effectifs totaux entre les années 2014 et 2023. Par ailleurs, la proportion de salariés en **contrat à durée déterminée** affiche une nette diminution au cours de la dernière décennie, les 32 600 salariés concernés représentent désormais 25% des effectifs contre 32% en 2011. Enfin, la part des salariés à **temps partiel** a également fortement diminué, passant de 39% à 28% des effectifs salariés en emploi principal entre 2011 et 2021.

Évolution de la part des salariés en emploi principal à temps partiel



Source : DADS 2011-2021 ; enquête Afdas, CPNEF du Sport, Quadrat-études, pour l'année 2023

Les structures du sport fonctionnent majoritairement selon un modèle associatif qui subit la stagnation des subventions publiques

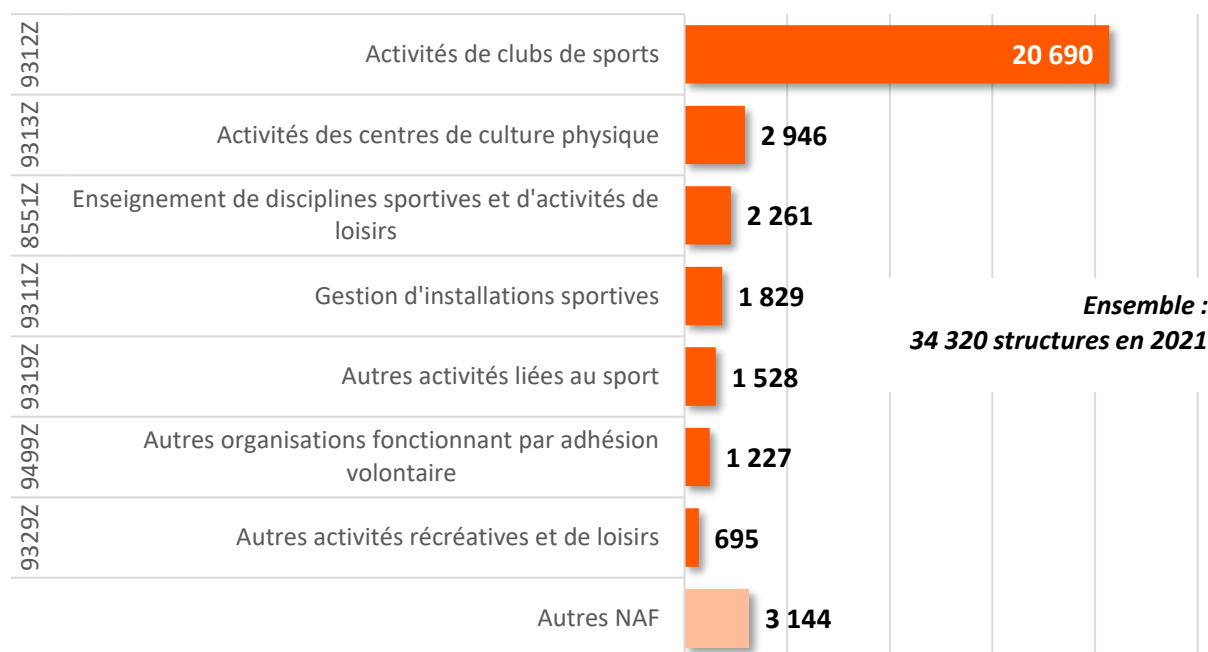
La branche est majoritairement constituée de clubs de sports de statut associatif : 63% des employeurs sont classés dans la catégorie des « activités de clubs de sports » de l'Insee. Ces structures cohabitent au sein de la branche avec les grands clubs professionnels, les institutions du mouvement sportif ou encore les exploitants d'installations sportives dont le modèle économique ainsi que les enjeux et les dynamiques de développement s'avèrent souvent très différents.

Dans un premier temps, la décomposition des structures selon leur catégorie permet d'estimer **le poids économique des structures de la branche du Sport à près de 10 milliards d'euros** : 3,5 milliards d'euros pour les structures du sport professionnel³ et 6,2 milliards d'euros pour les autres structures.

³ En intégrant les structures rattachées aux sports disposant d'une ligue professionnelle (Football, Rugby, Basketball, Handball, Volleyball) ou d'une Ligue féminine (Basketball, Handball, Football), on comptabilise 260 structures du sport professionnel.

Par ailleurs, l'exploitation des réponses fournies par les employeurs à l'enquête menée pour ce projet permet de proposer une estimation de la répartition des sources de financement des structures du sport. Cette analyse indique notamment que **l'autofinancement représente 60% du budget total des associations**. Cet agrégat rassemble les revenus issus des adhésions et des licences, les droits d'accès à des équipements sportifs, l'organisation d'activités diverses...

Nombre de structures actives par NAF (2021)



Source : DARES, fiche DADS 2021

La part des subventions publiques est restée stable sur la décennie (hors coût de la mise à disposition des équipements sportifs, de leur entretien et de leur exploitation). Si cet apport financier demeure structurant pour bon nombre d'associations, elles ne constituent pas leur principale ressource et représentent moins d'un quart de leur budget total (23% en 2011 selon l'INJEP et 23% en 2023 selon l'enquête). Ceci ne doit toutefois pas atténuer l'importance du soutien des acteurs publics dans le développement du sport, en particulier des collectivités territoriales.

La part des financements privés a augmenté depuis le rapport de branche précédent, ce qui démontre l'attention portée par les structures du sport à diversifier leur modèle économique pour réduire leur dépendance à une seule source de financement. En particulier, les dons et le mécénat d'entreprise représentent désormais 7% des sources de financement des structures (+2 pts par rapport à 2018), tandis que les parrainages et le sponsoring contribuent à hauteur de 10% aux recettes des structures sportives. Enfin, et de façon plus spécifique, les clubs professionnels bénéficient des revenus des droits télévisés, qui varient en fonction des disciplines et des performances sportives. Les clubs de football professionnel retirent également des revenus substantiels des transferts de joueurs.

Comme les autres branches professionnelles majoritairement composées d'associations, **les structures sportives sont soumises à d'importantes évolutions**, sous l'effet conjugué des mutations de la demande sportive (nouvelles attentes des pratiquants, vieillissement de la population, dimension santé, etc.) et de la fragilisation de l'équilibre financier de certaines associations. Ces

évolutions se traduisent par un double phénomène d'un accroissement de la pratique informelle et d'une hausse du nombre de structures marchandes dans la branche : ces dernières représentent 24% des structures en 2021. Au niveau agrégé des activités sportives, récréatives et de loisir, la part des structures marchandes est passée de 18% en 1998 à 30% en 2021.

Une progression continue de la mobilisation de la formation professionnelle par les structures du sport

Dans la branche du Sport, le recours à la formation professionnelle est massif et continue sa progression. Le nombre de structures ayant bénéficié de financements de l'Opco Afdas pour la formation professionnelle a augmenté de 17% en 2022, passant de 11 174 à 13 072. Les structures formatrices représentent désormais 69% des unités cotisantes à l'Afdas.

Un total de 42 827 salariés (+24% par rapport à 2021) a bénéficié de l'une des 56 202 formations financées par l'Opco dans la branche du Sport, dont 48% sont certifiantes. Les formations concernent plus souvent les jeunes salariés, notamment du fait de la forte proportion de contrats d'apprentissage et de professionnalisation (64% des salariés de moins de 25 ans ont suivi une formation en 2022 contre 15% des 55 ans et plus), et les hommes (34% des femmes ont suivi une formation contre 37% des hommes).

Le domaine de l'activité physique et sportive est le domaine de formation le plus plébiscité : il rassemble 45% des formations, notamment car l'exercice du métier d'éducateur sportif est subordonné à la détention d'un diplôme relatif à l'encadrement des activités physiques et sportives enregistré au code du Sport. Parmi les formations les plus suivies figurent également les formations liées à la prévention ou à la sécurité (6%) puis des formations concernant les fonctions transverses, comme la gestion des organisations ou le management des équipes (6%), le commerce (5%), le développement personnel et professionnel (4%) ou l'ingénierie formation pédagogie (3%).

Une progression extrêmement soutenue de l'alternance

La croissance des effectifs de la branche du sport s'accompagne d'une forte hausse du nombre d'alternants. Si l'alternance est en plein essor dans l'ensemble de l'économie depuis 2019 et les évolutions législatives favorables (loi Avenir Professionnel de 2018, aide à l'embauche), son recours par les structures du sport est exceptionnel. **En 4 ans, le nombre d'alternants a été multiplié par 4, pour atteindre 20 300 alternants en 2022.** La part des alternants dans les effectifs salariés s'élève désormais à 14,7%, une proportion beaucoup plus importante que celle de l'ensemble de l'économie (3,5%) ou des branches professionnelles de l'animation (3,2%) et du golf (8,5%).

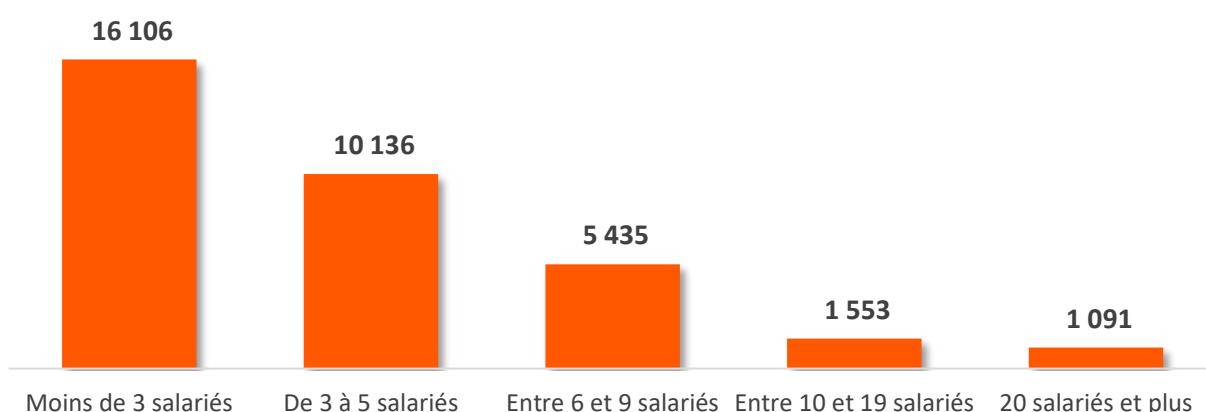
Cette spécificité s'explique d'une part par la progression du nombre d'étudiants des filières du sport, comme dans la filière STAPS (entre 2010 et 2020, le nombre d'inscrits en 1^{ère} année de licence STAPS a doublé, en faisant la troisième licence la plus demandée par les bacheliers, toutes filières confondues) et, d'autre part, par l'exercice de la profession réglementée d'éducateur sportif par 60% des effectifs de la branche (il est obligatoire de détenir un diplôme enregistré au code du Sport pour exercer le métier d'éducateur sportif), 43% des alternants, soit près de 10 000 jeunes, étant formés à l'exercice de ce métier.

La branche du Sport reste confrontée à des enjeux centraux, tels que la féminisation des effectifs et la fidélisation des professionnels

Des entreprises en grande majorité de petites tailles et qui, pour certaines, doivent poursuivre leur structuration

En 2021, 92% des structures employaient moins de 10 salariés, une proportion stable depuis 2014. D'autre part, on ne recensait qu'une centaine d'entreprises (94 en 2021 selon la Dads) de plus de 100 salariés. Le développement de la branche s'est ainsi réalisé par l'intégration de structures présentant une composition par taille équivalente et ne s'est pas accompagné d'un mouvement de concentration des structures.

Répartition des établissements selon leur taille (2021)



Source : fiche Dads 2021 et enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études

Les budgets des structures de la branche du Sport sont en accord avec leur taille. La moitié des structures fonctionnent avec un budget annuel inférieur à 85 000 €, tandis que le budget moyen s'élève à 240 000 €, tiré vers le haut par les 3% de structures employant au moins 20 salariés, principalement des structures du sport professionnel, des institutions du mouvement sportif ou encore des exploitants d'équipements sportifs.

Des situations professionnelles qui peuvent encore être consolidées

Si le CDI reste la forme d'intervention majoritaire des salariés du Sport en emploi principal, 32 600 salariés intervenaient sous contrat à durée déterminée (25% des effectifs) en 2023, une proportion qui, bien qu'en recul, demeure élevée. En effet, la part des CDD dans les effectifs n'atteint que 14% dans l'ensemble des conventions collectives. Toutefois, la proportion élevée de CDD dans la branche s'explique en partie par l'existence d'un CDD spécifique (CDDS) à la branche qui concerne les sportifs et entraîneurs professionnels, dont le nombre a été estimé en 2022 à plus de 10 000 dans une enquête du Cosmos.

D'autre part, le temps partiel concerne toujours une part significative des salariés (28% dans la branche du sport contre 17% dans l'ensemble des conventions collectives de branche) et touche de manière inégale les salariés de plus de 50 ans (56% de temps partiel) et les femmes (32% de temps partiel), soulignant la nécessité de poursuivre les efforts menés visant à consolider l'emploi salarié.

Ensuite, le **coefficient d'emploi**, mesuré comme le nombre d'équivalents temps rapporté au nombre total de salariés, n'est que de 0,47 en 2023, une valeur qui invite à considérer un accroissement de

l'intensité d'emploi des salariés en poste. Enfin, le **cumul d'activités professionnelles** concerne près d'un tiers des salariés de la branche. En 2023, 16% des salariés en emploi principal dans la branche du sport occupent simultanément au moins un autre contrat de travail salarié ; et 13% des salariés en emploi principal dans la branche du sport ont simultanément une activité en tant qu'autoentrepreneur dans le domaine du sport.

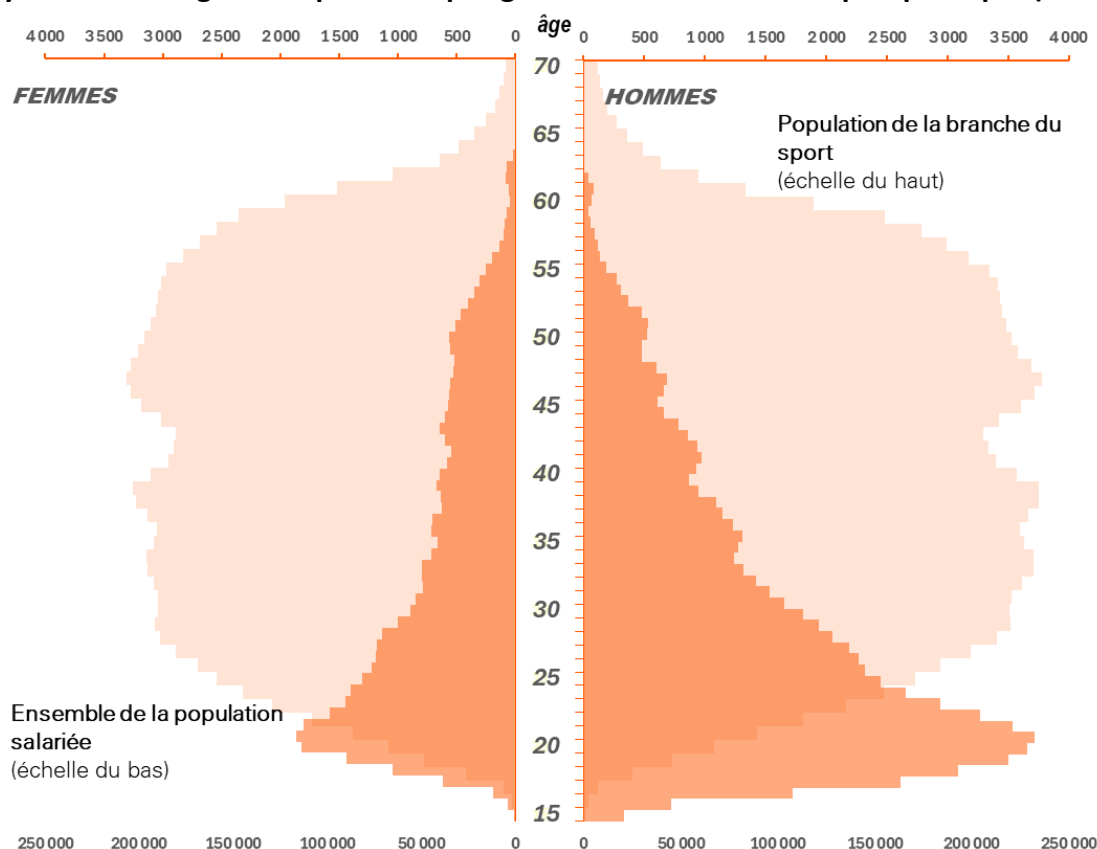
La progression de l'autoentrepreneuriat dans les activités sportives

Depuis sa création en 2009, la diffusion du statut d'autoentrepreneur a connu une progression extrêmement soutenue dans les activités sportives pour atteindre 41 827 unités économiquement actives en 2023. Sur la même période, le nombre de travailleurs indépendants dans les activités sportives n'enregistrait qu'une légère érosion à 21 118 unités en 2023. Au total, ce sont donc 62 945 autoentrepreneurs et travailleurs indépendants actifs inscrits auprès de l'Urssaf qui exerçaient une activité sportive en 2023 contre un peu plus de 42 000 en 2014. Parmi ces autoentrepreneurs, près de 26 000 étaient, parallèlement à leur activité, également salariés d'au moins une structure de la branche du Sport. Comme dans d'autres activités économiques, l'articulation entre les différents modes d'exercice de la profession constitue un enjeu pour le futur.

Un déficit de fidélisation, avec un turnover important et une pyramide des âges jeune

La branche fait face à un véritable enjeu de fidélisation des salariés avec un turnover de 28% en 2023, en particulier chez les salariés les plus jeunes pour lesquels le turnover s'établit à 50%, ces salariés de moins de 25 ans représentant 40% des départs. Par ailleurs, l'ancienneté moyenne des salariés en CDI s'établit à 6,7 ans contre 10,3 ans dans l'ensemble de l'économie.

Pyramide des âges et répartition par genre des salariés en emploi principal (2023)



Source : DADS 2021, extrapolation Quadrat-études pour 2023

La branche se distingue en effet par la **jeunesse de ses effectifs** (les moins de 25 ans représentent 29% des effectifs du sport, contre 16% dans l'animation et 14% dans l'ensemble de l'économie). En 2023, l'âge moyen des salariés de la branche s'établit à 34,2 ans, en légère augmentation par rapport à 2021 (33,9 ans).

Les moins de 25 ans interviennent principalement dans le développement des activités, le sport professionnel et l'encadrement des activités physiques et sportives, quand leurs plus âgés sont davantage présents dans les métiers de direction, de la gestion administrative, des équipements et de la formation. Ainsi, les 50 ans et plus représentent 14% des effectifs salariés, une proportion nettement plus faible que dans l'ensemble de l'économie (28%) malgré sa stabilisation depuis 2014.

Un taux de féminisation encore trop bas

La part de femmes dans les effectifs salariés de la branche reste structurellement faible : les personnels féminins représentent ainsi 35% des effectifs en 2023 (contre 49% dans l'ensemble de l'économie).

Si leur nombre a augmenté, la part des femmes dans les effectifs est en recul. En effet, les structures de la branche peinent toujours à recruter des personnels féminins (seulement 34% des entrants étaient des femmes en 2023). Cette répartition (deux tiers d'hommes et un tiers de femmes) existe dès la formation initiale des filières sportives et se maintient dans les formations spécialisées qui demeurent majoritairement masculines (les femmes comptent pour 31% des diplômés BEPJEPS éducateur sportif, et 30% des licenciés de la filière STAPS en 2022).

Des difficultés de recrutement et des problématiques de métiers en tension

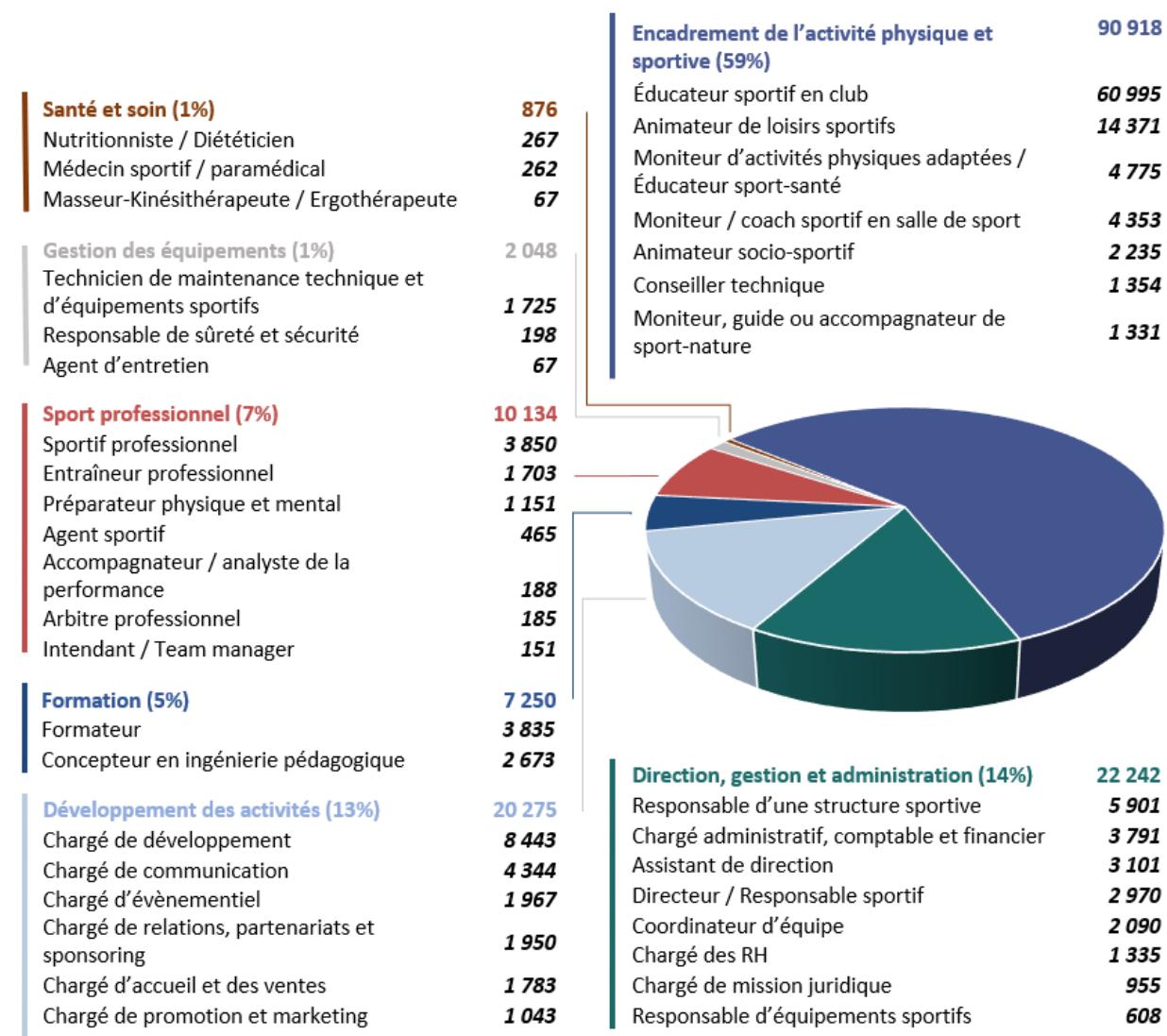
Plus de la moitié des structures font état de difficultés pour recruter certains métiers, notamment les métiers de l'encadrement des activités physiques et sportives dans de nombreuses disciplines sportives où 55% des recrutements sont jugés difficiles par les employeurs. Déjà installées avant la crise sanitaire, ces tensions de recrutement se sont renforcées au cours des dernières années, en raison de la massification et de la démocratisation de la pratique sportive, qui entraînent une hausse des pratiques à laquelle les structures doivent faire face. Cette augmentation de la demande est une source de tensions dans un contexte où de nombreux salariés expriment le souhait d'accorder davantage d'importance à l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Cet enjeu d'attractivité doit également être examiné au regard des conditions de travail atypiques des salariés des structures sportives (plus de la moitié des salariés déclare travailler régulièrement le week-end ou en soirée). En outre, les salariés du sport n'échappent pas à la diffusion dans la société des nouveaux facteurs de pénibilité comme la surcharge psychologique due aux tensions voire aux violences. Enfin, comme la majorité des salariés du sport utilisent quotidiennement leurs corps comme outil de travail, ils sont exposés à des risques élevés d'accidents. En 2021, les statistiques de l'Assurance Maladie recensaient 7 200 **accidents du travail** survenus dans la branche, portant ainsi la part des salariés victimes d'un accident à 4,7% au taux d'accident du travail supérieur à celui de l'ensemble de l'économie (3,7%). Ce taux est toutefois en nette diminution depuis 2011, date à laquelle le ratio s'élevait à 8,4% des effectifs. Dernier point malgré la fréquence élevée d'accidents du travail, la **durée des arrêts maladie** demeure plus courte dans la branche du sport (48 jours en moyenne contre 94 jours pour l'ensemble de l'économie).

La diversité des métiers de la branche du Sport

Le cœur de métier de la branche, l'encadrement des activités physiques et sportives (éducateurs sportifs, animateurs de loisirs sportifs, moniteurs APA), rassemble 60% des effectifs salariés en emploi principal, soit plus de 92 000 personnes. Les métiers de la direction et de la gestion administrative ainsi que ceux du développement des activités occupent une place non-négligeable, en captant respectivement 14% et 13% des effectifs salariés. Exercé par près de 61 000 salariés, le **métier d'éducateur sportif** est le principal métier de la branche.

Effectifs salariés en emploi principal selon les métiers (2023)



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024 ; nomenclature des métiers du sport du CDES (2021)

Une rémunération des salariés de la branche proche de la moyenne des secteurs

Hors sport professionnel, les salariés en emploi principal, en CDD ou en CDI à temps complet étaient en moyenne rémunérés 2 596 € brut par mois en 2023. Parmi ces salariés, 55% ont touché au moins une prime, pour un montant moyen de 1 468 € brut parmi les salariés primés, portant la rémunération brute annuelle, primes comprises, à 31 960 € (le revenu médian s'élève à 2 266 € brut par mois et 27 828 € brut

par an). Selon la statistique publique, qui intègre les sportifs professionnels dans les calculs des rémunérations, le salaire mensuel moyen des salariés du sport est égal à celui de l'ensemble des salariés.

Les femmes continuent d'être moins rémunérées que les hommes : **l'écart brut sur la rémunération annuelle** (primes comprises) est de 2 122 € en 2023, soit un différentiel de 7,0% en défaveur des femmes. La neutralisation des effets de structure (âge, ancienneté, position de l'emploi occupé dans la classification...) conduit à un écart ajusté sur la rémunération annuelle de 1 400 €, soit un écart relatif de 4,5%.

Méthodologie de l'étude emploi-formation

Ce document constitue la synthèse de l'étude emploi-formation réalisé en juillet 2024 pour la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) de la branche du Sport et l'AFDAS par les cabinets Quadrat-études, Pluricité et le Centre de droit et d'économie du sport (CDES).

Les résultats présentés dans ce rapport sont issus d'analyses menées à partir de la compilation de plusieurs matériaux :

- Une exploitation approfondie des données de l'appareil de la statistique publique (Acos, Insee, Urssaf, Dares...).
- Les éléments collectés dans une enquête spécifique constituée de deux volets, un premier sur un échantillon de 1 425 structures de la branche du sport (4,2% des structures), le second auprès de 1 830 salariés de la branche du sport (1,2% des salariés). Les calculs des indicateurs sur ces deux échantillons ont été redressés sur la base de la composition de la branche fournie par les statistiques de la Dads. Ainsi redressés, les résultats garantissent la représentativité de la population de la branche par les échantillons de l'enquête dans les limites imposées par la spécificité d'un périmètre nouvellement constitué et l'hétérogénéité des structures qui le composent.
- La mobilisation du matériau collecté lors d'une trentaine d'entretiens semi-directifs menés spécifiquement pour cette étude, auprès des membres des instances représentatives des employeurs, des représentants des salariés, ainsi que de différents types de structures de la branche.
- Les contributions des membres de la CPNEF au cours de plusieurs réunions techniques.

Le rapport compile les principaux résultats obtenus sur les 5 volets prévus dans le cahier des charges de l'étude : économique, social, santé et protection sociale, formation professionnelle et égalité professionnelle.

Étude Emploi-formation dans la branche du sport réalisée en juillet 2024 par :

